

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Le Treize Avril deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Jany ROUSSEAU, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Patrick PETIT, Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Guillaume GENDRAUX qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que M. Jacques FLANDROIS et Mme Périne DEVINCK non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie MAGNAIN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui valide le compte rendu de la séance du 16 Mars 2015.

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGETS ANNEXES

Il est précisé que les documents budgétaires établis par la commission « Finances – Marchés Publics » réunie plusieurs fois pour étudier et élaborer les projets de budgets primitifs 2015, ont préalablement été transmis aux élus.

SERVICE DES EAUX :

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'évolution des recettes et charges de fonctionnement de ce budget annexe ainsi que la synthèse du résultat de l'exercice 2014 :

	Recettes	Dépenses	résultat 2014	EXC 2013	RESULTAT 2014
Fonctionnement	98 896,67 €	101 391,11 €	-2 494,44 €	32 099,49 €	29 605,05 €
Investissement	26 003,44 €	62 587,46 €	-36 584,02 €	74 328,67 €	37 744,65 €
		résultats cumulés	-39 078,46 €	106 428,16 €	67 349,70 €

Sur proposition de la commission « Finances-Marchés publics », considérant que la section d'investissement est excédentaire du fait des dotations aux amortissements (écritures entre section de fonctionnement et section d'investissement), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la totalité du résultat 2014 soit 29 605.05 €, en section de fonctionnement.

Puis sur proposition de la commission, et considérant que les faits marquants de 2015 seront l'organisation du contrat DSP qui sera effectif le 01.01.2016 et l'étude patrimoniale confiée au Syndicat 4B, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2015 du service des eaux** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 124 606 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 85 243 €

LOTISSEMENT DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle brièvement la synthèse du résultat de l'exercice 2014, de ce budget annexe :

	Recettes	Dépenses	résultat 2014	EXC 2013	RESULTAT 2014
Fonctionnement	84 189,71 €	13 301,50 €	70 888,21 €	3 760,98 €	74 649,19 €
Investissement	57 185,47 €	64 402,47 €	-7 217,00 €	-55 955,47 €	-63 172,47 €
		résultats cumulés	63 671,21 €	-52 194,49 €	11 476,2 €

Après discussion, le Conseil Municipal sur proposition de la commission «Finances-Marchés Publics », statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 constatant que le compte administratif 2014 présente un EXCEDENT D'EXPLOITATION de 74 649.19 € décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit :

- 11 476.72 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
- 63 172.47 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

Monsieur le Maire rappelle que les prêts arrivent à échéance et qu'il serait envisageable conformément à la réflexion menée en commission « Finances » de transformer ce budget annexe en budget « Parc locatif communal » où seraient intégrés l'ensemble des logements locatifs (Logement de la Gare, de la Résidence Gontier, de la Place Emile Thomas, de l'Hôtel de Ville). Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord de principe pour cette évolution qui nécessitera bien sûr des écritures de transfert d'actifs, entre le budget principal et ce budget annexe.

Dans cette attente car cela ne sera effectif qu'en 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le reversement en 2015, de 20 000 € sur le budget principal de la commune.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le **BUDGET PRIMITIF 2015 du lotissement de la Gare** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à **93 677 €uros**

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à **113 673 €uros.**

LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'évolution des recettes et charges de fonctionnement de ce budget annexe ainsi que la synthèse du résultat de l'exercice 2014 :

	Recettes	Dépenses	résultat 2014	EXC 2013	RESULTAT 2014
Fonctionnement	397 875.89 €	397 875.89 €	0 €	- 31 823.38 €	- 31 839.38 €
Investissement	397 557.52 €	384 278.89 €	13 278.63 €	-335 452.42 €	- 322 173.79 €

Monsieur le Maire rappelle que la commission chargée de promouvoir la commercialisation des parcelles de ce lotissement s'est déjà réunie plusieurs fois. Le Conseil Municipal sera prochainement invité à se prononcer sur les orientations qu'elle est en train de finaliser.

Par ailleurs, un emprunt sera envisagé pour isoler cette opération du budget principal afin de la rendre plus lisible.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte, le **BUDGET PRIMITIF 2015 du Lotissement de la Garenne du Bois aux Pins**, se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à **416 118.27 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à **726 156.91 €**

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'évolution des recettes et charges de fonctionnement du budget principal ainsi que la synthèse du résultat de l'exercice 2014 :

	ANNEE 2014	RESULTAT 2013	TOTAL CUMULE
FONCTIONNEMENT			
recettes	2 059 938,35 €	126 106,07 €	2 186 044,42 €
dépenses	1 602 424,51 €		1 602 424,51 €
excédent	457 513,84 €	126 106,07 €	583 619,91 €
INVESTISSEMENT			
recettes	678 388,81 €		678 388,81 €
dépenses	417 130,61 €		417 130,61 €
excédent	261 258,20 €	218 761,77 €	480 019,97 €
			1 063 639,88 €

Il commente les propositions de budget primitif 2015 établies par la commission « Finances » et dont le détail a été transmis aux élus avec le rapport de retro prospective rédigé avec le logiciel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

COMPTE	DEPENSES	BP2014	CA2014	BP2015	BP2015/CA2014		BP2015/BP2014	
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	444 000 €	419 005 €	394 310 €	-24 695 €	-5,89%	-49 690 €	-11,19%
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	229 100 €	198 585 €	194 900 €	-3 685 €	-1,86%	-34 200 €	-14,93%
61	SERVICES EXTERIEURS	150 100 €	151 688 €	138 160 €	-13 528 €	-8,92%	-11 940 €	-7,95%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	49 700 €	56 385 €	48 150 €	-8 235 €	-14,61%	-1 550 €	-3,12%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	15 100 €	12 347 €	13 100 €	754 €	6,10%	-2 000 €	-13,25%
12	CHARGES DE PERSONNEL	775 979 €	768 256 €	805 000 €	36 744 €	4,78%	29 021 €	3,74%
14	ATTENUATION DE PRODUITS	600 €	807 €	600 €				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	271 730 €	261 344 €	249 700 €	-11 644 €	-4,46%	-22 030 €	-8,11%
66	CHARGES FINANCIERES	63 000 €	62 123 €	58 000 €	-4 123 €	-6,64%	-5 000 €	-7,94%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500 €	90 890 €	15 000 €	-75 890 €	-83,50%	10 500 €	
	TOTAL	1 559 809 €	1 602 425 €	1 522 610 €	-79 815 €	-4,98%	-37 199 €	-2,38%
	TOTAL SANS CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 555 309 €	1 511 535 €	1 507 610 €	-3 925 €	-0,26%	-47 699 €	-3,07%

La maîtrise des charges est une préoccupation quotidienne, bon nombre de dispositions ont déjà été envisagées et mises en place en partenariat avec les agents. Les élus sont conscients que la rigueur a des limites et que davantage de maîtrise entrainera une réduction de certains services. Plusieurs hypothèses ont déjà été retenues, d'autres sont envisagées à savoir :

- Diminution du budget « éclairage de Noël » avec suppression des locations pour les traversées de rues
- Diminution de l'éclairage public durant la nuit- Une étude a été demandée pour connaître le montant de l'économie induite.
- Discussion de contrats (contrôles périodiques, abonnements...) Une consultation sera faite pour une globalisation des contrats individuels actuellement en cours. Une consultation groupée est envisagée avec plusieurs communes de la communauté de Communes du Cœur du Poitou.
- Maintien de la quantité de goudron malgré la baisse du prix unitaire (le montant du contingent au SIVU pour le goudron sera donc à la baisse, cette décision découle du programme de goudron 2015)
- Achat en commun avec d'autres collectivités – Plusieurs consultations groupées sont déjà organisées et permettront probablement d'obtenir des prix plus intéressants individuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note de ces démarches dont il entérine le principe. Il convient de faire prendre conscience à la population de la baisse croissante des dotations de l'Etat (-38 914€) même si la commune ne la subit pas fortement en 2015 du fait des compensations (Dotation de Solidarité Rurale +18 950€) et de l'évolution des bases d'impositions. Les effets plus conséquents se feront connaître en 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

L'évolution de la fiscalité

	bases réelles 2014	taux 2014	produit 2014	bases 2015	produit assuré 2015
TF	1 841 959,00 €	17,29%	318 308,00 €	1 896 000,00 €	327 818,40 €
TFNB	62 495,00 €	54,68%	34 229,00 €	63 400,00 €	34 667,12 €
TH	2 224 625,00 €	16,73%	369 565,00 €	2 254 000,00 €	377 094,20 €
total	4 129 079,00 €		722 102,00 €	4 213 400,00 €	739 579,72 €

Bases		Produit	
	différence	évolution	
TF	54 041,00 €	2,93%	9 510,40 €
TFNB	905,00 €	1,45%	438,12 €
TH	29 375,00 €	1,32%	7 529,20 €
TOTAL	84 321,00 €		17 477,72 €

Monsieur le Maire commente longuement ces tableaux et présente la proposition de BP 2015 Section de Fonctionnement :

COMPTE	RECETTES	BP2014	CA2014	BP2015	BP2015/CA2014		BP2015/BP2014	
13	ATTENUATION DE CHARGES	5 000 €	25 311 €	3 500 €	21 811 €	86,17%	-1 500 €	-30,00%
70	PRODUITS DES SERVICES	110 201 €	150 134 €	135 350 €	14 784 €	9,85%	25 149 €	22,82%
73	IMPOTS ET TAXES	1 099 262 €	1 116 442 €	1 130 657 €	14 215 €	1,27%	31 395 €	2,86%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	600 855 €	607 524 €	594 904 €	12 620 €	2,08%	-5 951 €	-0,99%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	66 000 €	68 697 €	90 000 €	21 304 €	31,01%	24 000 €	36,36%
76	PRODUITS FINANCIERS	120 €	610 €	120 €	490 €	80,32%	0 €	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 250 €	91 220 €	- €	91 220 €	100,00%	-3 250 €	-100,00%
	TOTAL	1 884 688 €	2 059 938 €	1 954 531 €	105 407 €	5,12%	69 843 €	3,71%
	TOTAL SANS RECETTES EXCEPTIONNELLES	1 881 438 €	1 968 718 €	1 954 531 €	14 187 €	0,72%	73 093 €	3,88%

Ces prévisions de dépenses et recettes de fonctionnement permettent d'envisager un virement de 400 000 € en section d'investissement en laissant une provision sur la section de fonctionnement de 165 540 €.

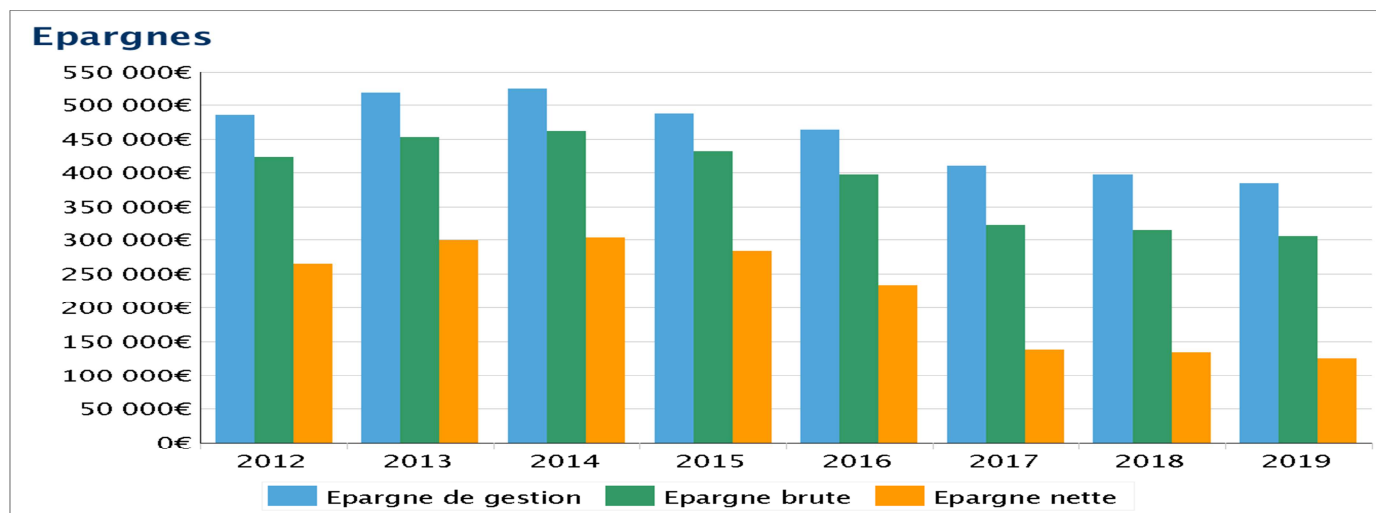
SECTION D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement est revu en détail. La section d'investissement est ainsi présentée :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	CA2014	BP2015		CA 2014	BP 2015
déficit reporté			Excédent reporté	218 761,77 €	480 019,97 €
Remb capital des emprunts	149 182,22 €	151 000,40 €	FCTVA	114 590,81 €	34 000,00 €
Restes à réaliser		477 857,00 €	TA	3 819,62 €	4 000,00 €
dépenses d'équipement	239 761,81 €	1 431 464,60 €	excédents de fonctionnement	450 000,00 €	450 000,00 €
Réserve travaux			subventions RAR	12 461,80 €	85 493,00 €
régul prêt MSA	9 132,65 €		subvention fouilles		20 428,00 €
écritures d'ordre	19 053,93 €		participation SIGGEC		30 500,00 €
			Dotation aux amortissements	4 000,00 €	
			vente terrain Gallot	65 000,00 €	
			régul prêt MSA	9 132,65 €	
			écritures d'ordre	19 053,93 €	
			dépôts et cautionnement	330,00 €	
			emprunt		400 000,00 €
			emprunt relais FCTVA		155 881,03 €
			prévision virt 023		400 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	417 130,61 €	2 060 322,00 €	TOTAL DES RECETTES	897150,58 €	2 060 322,00 €

L'évolution des épargnes

Monsieur le Maire commente ensuite la prévision budgétaire pour les 5 prochaines années qui illustre qu'à taux constants, la capacité d'autofinancement diminue compte tenu des investissements prévus et de la baisse des dotations.



Après avoir longuement échangé sur la proposition de BUDGET PRIMITIF 2015, le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 constatant que le compte administratif 2014 présente un EXCEDENT D'EXPLOITATION de 583 619.91 €
décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit :
 - 133 619.91 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
 - 450 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement
- décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2014 pour 2015 à savoir
 - Taxe foncière : 17.29%
 - Taxe Foncière non Batie : 16.73 %
 - Taxe d'Habitation : 54.68%
- Adopte, par 16 voix pour (1 contre), le BUDGET PRIMITIF 2015 du budget principal comme suit :
 - **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à **2 060 322 €**
 - **SECTION D'INVESTISSEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à **2 088 151 €**

LANCEMENT DE PLUSIEURS CONSULTATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal eu égard au programme d'investissements défini, décide du lancement des consultations suivantes dont l'établissement du cahier des charges est confiée à la commission « Finances » :

- Remplacement de la balayeuse
- Réfection des trottoirs et enfouissement des réseaux Rue Elise Giroux
- Remplacement du photocopieur de l'accueil du secrétariat
- Programme d'éclairage public
- Achat de divers matériels techniques pour remplacer la motopompe, une tronçonneuse.

AMENAGEMENT DES RUES DE JAVARZAY – CHOIX DU BUREAU POUR LA MISSION SPS

Monsieur Arthur Jones membre de la Commission « Finances-Marchés Publics » présente le dossier.

La commission a étudié les 3 offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour la mission SPS du projet d'aménagement de la rue du Département et de l'avenue des Fils Fouquaud. Les critères de sélection étaient les suivants :
Prix : 70% - Valeur technique : 30%

Après discussion, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante de PGCBT de Prahecq pour un montant de 1 518 € HT.

AMENAGEMENT DES RUES DE JAVARZAY CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DECONSTRUCTION

Madame Jacqueline Loret membre de la Commission « Finances-Marchés Publics » présente le dossier. Elle a accueilli les entreprises pour la visite préalable qui était obligatoire.

La commission a étudié les 3 offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour la déconstruction de l'ensemble qui comprenait la déconstruction, l'évacuation, le crépissage sur les façades mises à nues avec une option pour la construction mur (pignon ouest du garage). Le cahier des charges en avait été établi par le Maître d'œuvre Quattro.

Les critères de sélection étaient les suivants : Prix : 70% - Valeur technique : 30%.

Après discussion, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de ne pas retenir l'option consistant en une anticipation de la future construction des garages.
- Décide de retenir l'offre la mieux-disante de MLTP de Saint Martin d'Entraigues pour un montant de 84 526 € HT

Cette démolition est programmée début Juin 2015. La concertation avec le Conseil Général se poursuit pour la déviation à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, qu'un diagnostic archéologique est demandé. Monsieur le Maire est mandaté pour faire le nécessaire auprès de l'INRAP et signer la convention

RESIDENCE GONTIER – PEINTURES DES PARTIES COMMUNES

Monsieur Joel Proust membre de la Commission « Finances-Marchés Publics » présente le dossier. Il indique que la commission a étudié les 2 offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour la peinture des parties communes de la Résidence Gontier. L'unique critère de sélection était le Prix : 100%.

Après discussion, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal par 16 voix (1 abstention)

- Décide de ne retenir que la peinture des plafonds et puits de lumière, la peinture des murs et portes se fera en régie.
- Décide de retenir l'offre la moins disante de RENOV DECO de Loubigné pour un montant de 895.44 € HT.

EGLISE SAINT CHARTIER DE JAVARZAY BILAN DE L'ETAT SANITAIRE ET SUITE A ENVISAGER

Monsieur le Maire rappelle les conclusions du diagnostic qui a été réalisé sur demande de la commune, après constat d'une importante humidité dans le bras du transept nord et de fissures des voûtes dans l'Église Saint Chartier de Javarzay. L'intégralité du diagnostic a été transmise aux élus. La conclusion en est ainsi rédigée :

En conclusion, les différents désordres relevés pour l'église de Javarzay ne présentent pas la nécessité de travaux d'urgence. Cependant, des travaux d'entretien et de restauration doivent être envisagés à court terme. Pour cela, un diagnostic technique et architectural comprenant une étude structurelle du pignon ouest réalisé par un architecte du patrimoine est indispensable.

Cette étude doit être réalisée rapidement afin d'anticiper les travaux nécessaires à la restauration à court terme. Des subventions peuvent être sollicitées à la DRAC, Conservation régionale des monuments historiques.

Après en avoir discuté les élus à l'unanimité, décident de lancer une consultation pour choisir un architecte du patrimoine pour l'établissement de l'étude structurelle ci-dessus évoquée, et autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre de l'aide à la décision.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain responsable de la Commission « Animation de la ville » présente les dossiers de subventions examinées par la commission :

- Dossier de la Maison des Lycéens du Lycée des Métiers « Jean-François Cail » pour l'organisation de concerts « MusiquoLycée » dans le cadre de la « semaine des résidences des musiques actuelles en milieu rural »
Accord unanime pour le versement d'une somme de 700 €.
- Dossier du FC Boutonnais pour l'organisation d'un stage à Boyardville, fin Août 2015.
Les élus faisant partie du Comité Directeur de l'Association ne prennent pas part au vote.
Accord unanime pour le versement d'une somme de 120 € (correspondant à 20€ par enfant domicilié à Chef boutonne, il est précisé que toutes les communes de domiciles des stagiaires ont été sollicitées).
- Dossier du Tennis de Table pour l'organisation du 13^{ème} Tournoi International les 22, 23 et 24 mai 2015.
Accord unanime pour le versement d'une somme de 2 000 €.
Monsieur le Maire fait un aparté sur la situation du club dans lequel l'équipe 1^{ère} est actuellement en première position de nationale 1.
- Dossier du Cycle Boutonnais pour l'organisation d'une course interrégionale Féminine du Grand Sud-Ouest le 7 Juin 2015 et la course annuelle « Prix des commerçants et artisans et de la Municipalité » le 14 Juin 2015.
Accord unanime pour le versement d'une somme de 1 500 €.
- Dossier Association « P.E.C.H » pour l'organisation de concours.
Accord unanime pour la prise en charge de 25% de la valeur des lots achetés dans la limite de 500 € sur présentation de factures.

- Dossier du Foyer Culturel pour l'organisation de la 5^{ème} Biennale des Métiers d'Art les 11 et 12 avril 2015. Eu égard à l'importance de cette manifestation, Madame Magnain demande aux élus d'être indulgents sur le fait que l'animation ait eu lieu le week-end précédent la réunion au cours de laquelle cette demande est étudiée.

D'une façon générale, Monsieur Arthur Jones regrette, à nouveau, que les associations tardent à déposer leur demande dont la réponse ne semble pas influencer sur l'organisation des animations concernées qui ont lieu, quand même. Le besoin de financement n'apparaît ainsi pas avéré si l'association prend le risque d'organiser l'animation sans avoir la certitude de l'attribution des aides espérées.

Il précise que cette remarque ne remet pas en cause la qualité de cette animation. A titre symbolique, il indique qu'il vote contre sachant que ce vote ne remet pas en cause l'attribution décidée par ailleurs, à la majorité.

D.S.P (DELEGATION DE SERVICE PUBLIC) POUR LA GESTION DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié une Mission d'aide à la Maitrise d'Ouvrage au bureau « GETUDES » pour accompagner la collectivité dans le cadre de la consultation menée pour la délégation de service public de la gestion de l'eau.

Tenant compte de la nouvelle réglementation à respecter ainsi établie :

	Contrat 2003 – 2015	Nouveau contrat à compter du 01.01.2016
Gestion du service d'eau	Oui	Oui
Investissement	Programme défini avec prestataire et inclus dans le prix + travaux payés par la commune	Uniquement sur budget eau commune
Compteurs	Appartiennent au délégataire	Doivent appartenir à la commune

le Conseil Municipal à l'unanimité prend les décisions suivantes :

- Durée du futur contrat : 10 ans si compteurs classiques, 12 ans si option de télé relève retenue.
- Composition d'une commission d'appels d'offres spécifique DSP, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants en + du Maire membre de droit : scrutin de liste.
Sur proposition de M. le Maire, Monsieur Patrick Petit et Madame Peggy Augustin (Groupe 2014 : Un souffle nouveau) acceptent le principe d'une liste commune entre les 2 groupes (Groupe un Souffle Nouveau et 2014-2020 : Ensemble, agissons pour Chef Boutonne).
Sont candidats : Arthur Jones, Jacqueline Loret, Patrick Petit, Nicole Bettan, Sylvie Magnain, Jany Rousseau
L'élection aura lieu lors de la prochaine séance.
- Validation de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion saisi conformément à la procédure au sujet du mode de gestion choisi. (1 vote contre motivé par le fait d'avoir à saisir le CT).
- Acceptation du cahier des charges et lancement de la consultation.
- Acceptation du calendrier prévisionnel : Début mai : ancement consultation, Mi-juin : ouverture des plis, Juin-juillet : analyse des offres, Septembre : audition des candidats, Octobre : choix du CM

ACTUALISATION DES BAUX AVEC LES OPERATEURS DE TELEPHONIE POUR ANTENNES

Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants aux baux avec les opérateurs de téléphonie pour officialiser le transfert des baux de SFR et Bouygues à la Société commune aux deux opérateurs « Infracos » d'une part et le nouveau bail avec Orange pour l'implantation d'équipements techniques d'autre part.

PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA REPARATION DES DESORDRES SUR AVENUE

Présentation faite aux élus du projet de protocole transactionnel qui traduit les accords négociés et finalisés ce jour, entre la commune, le Cabinet Nicolet et l'entreprise CTPA qui a intégré le groupe Colas Centre Ouest,

le Conseil Municipal unanime en accepte les conditions ainsi résumées : Chantier à effectuer avant la fin du mois de mai 2015 - Montant du coût de la réparation : 152 652 € répartis entre le Cabinet Nicolet et l'entreprise, donc sans implication financière et budgétaire pour la commune, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent des informations diverses avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville donne l'agenda des prochaines animations. Le détail en est publié sur le site internet de la commune et sur le panneau lumineux Place Cail.

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint présente le flyer ayant pour thème « les déchets », réalisé par le Conseil Municipal de Jeunes. Il sera distribué avec le prochain Couleur à la Une.

Monsieur Joël Proust adjoint, donne l'état d'avancement de l'aménagement de la Place Mérovée.

Après l'annonce de la fermeture du Collège du Sacré Cœur évoquée le 23.02.2015, la Congrégation, propriétaire des locaux avait demandé à la collectivité si elle souhaitait acquérir les locaux. A leur demande, les élus ont visité l'établissement le 08.04.2015. Il convient maintenant de se prononcer sur l'opportunité ou non pour la collectivité, d'acquérir ces locaux. Après discussion, il est décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition, dans la mesure où aucun projet n'existe et qu'aucune indication de prix n'a été donnée.

Puis il aborde plusieurs autres sujets :

- ✓ Invitation de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, à l'inauguration du Pôle de Santé le 25.04.2015.
- ✓ Notification du Sieds pour attribution d'une aide de 17 808 € au titre du Programme Mobilité Electrique 2015 pour l'installation des 2 bornes sur la commune.
- ✓ Réussite de la 5^{ème} Biennale des Métiers d'Art organisée par le Foyer Culturel.
- ✓ Prochaine séance du Conseil Municipal le 11.05.2015.

La séance est close à 23 heures.

Ainsi délibéré, le 13.04.2015 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.